

Bâtiment et Construction Spécialité « Chargé d'affaires en peinture, aménagement et finition »

RNCP20769 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	233
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université du Maine - Le Mans
<http://www.univ-lemans.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Assurer le suivi d'une affaire du premier contact client à la réception des travaux. Elabore l'ensemble de la proposition de manière autonome. (la compétence technique ne concerne que les travaux simples). Organiser ensuite le chantier et les approvisionnements avec l'aide d'un chef de chantier qui dirige les travaux. Prendre en charge le contact client pendant la réalisation des travaux à chaque problème rencontré ou changement de choix du client nécessitant d'adapter la prestation faite au client. Ajuster la facturation en fonction de ce qui a été en définitif convenu en connaissant l'ensemble de l'historique de l'affaire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Technique : proposer des solutions esthétiques, proposer des solutions techniques, tenir compte des contraintes de sécurité et d'environnement, effectuer un relevé et un diagnostic de l'existant, établir le quantitatif et les coûts de production ;
- Commercial : accueillir, écouter, conseiller, négocier le marché ;
- Gestion : réaliser un devis et le suivi de facturation, répondre à une consultation selon un cahier des charges, prendre en compte la spécificité des marchés publics ;
- Management : prendre la parole en public, animer une réunion, gérer et animer une équipe.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Peinture décoration aménagement et finition

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emploi de mètreur ou chargé d'affaires

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, APPRENTISSAGE

Personnes ayant contribué aux enseignements
(enseignants et professionnels) (loi 84-52 du
26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements
(enseignants et professionnels) (loi 84-52 du
26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants et professionnels (Décret n° 2002-590 24/04/2002) - VAE

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20769/>